

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **01 octobre 2025 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau et Myriam Sauvé ainsi que Messieurs Sylvain Brazeau et Alain Laprade tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

sont également présents Monsieur Marco Jean, trésorier ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2737-10-25    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par M  
Appuyé par M  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2738-10-25    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par M  
Appuyé par M  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 octobre 2025.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination du trésorier par suite du départ de Madame Pamela Nantel;
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 septembre 2025;
5. Approbation des comptes à payer au 1 octobre 2025;
6. Virement de fonds aux réserves 2025;
7. Autorisation de signature pour une servitude en faveur d'Hydro-Québec sur le lot 4 132 556 à Coteau-du-Lac;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 1 octobre 2025.

**ADOPTÉE**

### **2739-10-25    Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 03 septembre 2025**

**Il est proposé par M  
Appuyé par M  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 03 septembre 2025 à 16 :00.

**ADOPTÉE**

### **2740-10-25    Approbation des comptes à payer au 01 octobre 2025**

**Il est proposé par M  
Appuyé par M  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 01 octobre 2025 au montant total de 103 876.03\$ à savoir les

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

chèques numéro 116 à 122 pour un montant de 93 041.10\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 10 834.93\$.

**ADOPTÉE**

**2741-10-25     Virement de fonds aux excédents affectés**

**Il est proposé par M  
Appuyé par M  
Et résolu à l'unanimité**

**D'AUTORISER** la trésorière à transférer les fonds suivants aux fonds affectés, conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget 2025 :

0.00 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;  
20 000 \$ au fonds affectés d'entretien et de réparation des équipements;  
5 000 \$ au fonds affectés d'entretien et de réparation des bâtiments.

Suite à ces transferts, la RAC disposera des fonds suivants:

0.00 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;  
78 957.42 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;  
50 751.88 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments;

**ADOPTÉE**

**2742-10-25     Autorisation de signature. Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur le lot #4 132 556 au Cadastre du Québec**

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec désire obtenir des droits réels et perpétuels de servitude auprès de 12874261 CANADA INC sur le lot 4 132 556 du Cadastre du Québec, tel que décrit à l'acte de servitude;

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec et 12874261 CANADA INC. désirent que la Régie d'Assainissement des Coteaux (RAC) prenne connaissance de l'acte de servitude et signe celui-ci à titre d'intervenant;

**ATTENDU QUE** la RAC reconnaît qu'il y a chevauchement de l'assiette de la servitude décrite dans le présent acte et de celle décrite dans l'acte de servitude de conduite d'égoût en sa faveur publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil, sous le numéro 303 201;

**ATTENDU QUE** la RAC, après avoir pris connaissance de l'acte de servitude, s'en déclare satisfaite et consent aux présentes;

**POUR CES MOTIFS:**

**Il est proposé par,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil d'administration autorise la présidente Madame Andrée Brosseau ou sa remplaçante et le secrétaire Monsieur Jacques Legault à signer pour et au nom de la Régie d'Assainissement des Coteaux en tant qu'intervenant l'acte notarié de servitude pour le lot n° 4 132 556 entre « Hydro-Québec » et « 12874261 CANADA INC. ».

**ADOPTÉE**

**Varia**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**2743-10-25    Levée de l'assemblée ordinaire du 01 octobre 2025**

**Il est proposé par M  
Appuyé par M  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 01 octobre 2025 soit levée à 16 h 00.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau, présidente

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire